

LE 11 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le onzième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit (2018-09-11), dans la salle des délibérations du conseil, au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beauregard

Les conseillers monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beauregard, monsieur François Lamoureux et madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame France Lagrandeur.

Public : Aucune personne n'assiste à la séance du conseil

ABSENCES

Madame la conseillère Francine Vallières Juteau et monsieur le conseiller Christian Marois.

CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, monsieur le maire demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2018-09-160

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beauregard ouvre la séance à 20 h 03.

2018-09-161

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour proposé avec les modifications, en laissant toutefois ouvert le point intitulé «**SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**»

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2- **A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

B- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4- **CORRESPONDANCE**

5- **FINANCE**

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Août 2018

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Août 2018

6- **ADMINISTRATION**

6.1 Autorisation des comptes à payer – Septembre 2018

6.2 Suivi – Coop Au cœur du village

6.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement – Modification du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

6.4 Adoption du Règlement no. 459 s'intitulant «Règlement général numéro G -100»

6.5 Tournoi de balle pour la Maison Diapason - Demande d'autorisation en vertu du règlement #526-2014 visant les heures d'ouverture des endroits publics municipaux

6.6 ADMQ - Inscription au colloque annuel de la Zone Montérégie Est

6.7 Levée de fonds – Les Amis de l'école Wilfrid Léger

- 7- **RAPPORTS ADMINISTRATIFS**
 - 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Secrétaire-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie
- 8- **VOIRIE MUNICIPALE**
 - 8.1 Mandat à l'ingénieur pour la mise à niveau du Chemin de l'Ardoise
- 9- **DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL**
- 10- **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
 - 10.1 Demande d'appui de l'UPA pour un projet de financement au FARR.
- 11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12- **FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2018-09-162

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2018 a été transmis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2018 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 Offre de service du cabinet Dufresne Hébert Comeau en droit municipal et du travail.
- 4.2 UPA : demande d'appui pour un projet de financement relatif à la formation théorique et pratique des producteurs agricoles dans le cadre de la réglementation de la protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie.
- 4.3 Lettre de Michelle Gingues et Reynald Perron concernant les clôtures de M. James Brandrick

2018-09-163

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – 22 AOÛT AU 11 SEPTEMBRE 2018

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 11 septembre 2018 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 22 août et le 11 septembre 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2018-09-164

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL – 22 AOÛT AU 11 SEPTEMBRE 2018

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 6 septembre 2018 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 22 août et le 11 septembre 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2018-09-165

APPROBATION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2018

Soumis au conseil : Liste des salaires du mois d'août 2018 et liste des comptes à payer du mois de septembre 2018.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les salaires payés durant le mois d'août 2018 sont ratifiés, soit :

Août : Dépôt #1800188 au dépôt #1800217 **14 924.73\$**

QUE ce conseil approuve les comptes à payer du mois d'août et du mois de septembre tel que soumis ainsi que les dépenses y effectuées et autorise le paiement des comptes dus, soit du :

Chèque #1800268 au chèque #1800297 62 484.20\$

Paieement par internet : 10 678.01\$

Comptes à payer pour septembre 2018: 73 162.21\$

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

SUIVI - COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Dépôt du budget prévisionnel et réel de juillet 2018

2018-09-166

AVIS DE MOTION

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 550-2018 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Soumis au conseil : Projet du Règlement no. 550-2018 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Madame Sophie Beauregard que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le Règlement no. 550-2018 modifiant le règlement no. 518-2012, relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le projet de ce règlement est déposé par un membre du conseil, Madame Sophie Beauregard, conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2018-09-167

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 549-2018 INTITULÉ RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G -100

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 21 août 2018 et qu'un projet du règlement a été déposé lors de ladite séance du conseil, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a mentionné l'objet du règlement et les modifications qui ont été apportées entre le projet déposé le 21 août 2018 et le règlement soumis pour adoption, le tout conformément au même article ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées pour consultation par le public, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil adopte le Règlement no. 549-2018 intitulé Règlement général numéro G-100.

QU'afin d'alléger le présent procès-verbal, considérant que le volumineux règlement numéro 549-2018 comporte 54 pages, celui-ci est annexé à la présente.

2018-09-168

TOURNOI DE BALLE POUR LA MAISON DIAPASON - DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT NO. 526-2014 VISANT LES HEURES D'OUVERTURE DES ENDROITS PUBLICS MUNICIPAUX

Soumis au conseil : Demande d'allonger les heures d'ouverture du terrain de balle lors de l'activité de financement pour la Maison Diapason de Bromont.

ATTENDU QUE des bénévoles organisent un tournoi de balle molle le 15 septembre prochain qui se déroulera sur le terrain des loisirs de la municipalité dans le but de financer la Maison Diapason de Bromont ;

ATTENDU QU'en prévision de possibles retards dans l'horaire du tournoi qui peut excéder 23h ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a adopté un règlement visant à réglementer les heures d'ouverture des endroits publics municipaux ;

ATTENDU QUE selon le règlement no. 526-2014, les heures d'ouverture des endroits publics municipaux sont de 7 heures à 23 heures, sauf lors d'un événement spécial autorisé par le conseil municipal ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise les organisateurs de l'activité de financement pour la Maison Diapason de Bromont de dépasser l'heure de fermeture du parc des loisirs de 23h à 1 heure du matin la journée suivante, pour leur événement spécial de financement qui aura lieu le samedi 15 septembre 2018.

2018-09-169

ADMQ - INSCRIPTION AU COLLOQUE ANNUEL DE LA ZONE MONTRÉGIE EST

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière fait partie de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

ATTENDU QUE le colloque annuel de la zone Montérégie-Est de l'ADMQ se tiendra le jeudi 27 septembre 2018 à La Champenoise de Saint-Damase ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire au colloque annuel de la zone Montérégie-Est de l'ADMQ qui se tiendra le jeudi 27 septembre à La Champenoise de Saint-Damase.

QUE les coûts d'inscription et les frais de déplacement seront remboursés par la municipalité.

2018-09-170

LEVÉE DE FONDS – LES AMIS DE L'ÉCOLE WILFRID LÉGER

Soumis au conseil : Billet pour un tournoi de golf et/ou souper pour le financement de « les Amis de l'école Wilfrid Léger ».

ATTENDU QUE dans le cadre d'une levée de fonds, les Amis de l'école Wilfrid Léger organisent un tournoi de golf suivi d'un souper, samedi le 29 septembre prochain ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette levée de fonds, des billets ont été déposés à la Mairie pour être offerts aux membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST ADOPTÉ et RÉSOLU à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'achat de 10 billets pour la levée de fonds « les Amis de l'école Wilfrid Léger » au coût unitaire de 65\$ pour le souper et la soirée.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois d'août.

2018-09-171

MANDAT À L'INGÉNIEUR POUR LA MISE AUX NORMES DU CHEMIN DE L'ARDOISE

Soumis au conseil : Offre de service de monsieur Dave Williams, ingénieur pour la mise aux normes du chemin de l'Ardoise.

ATTENDU QUE le conseil s'est engagé à débiter les procédures en vue de la municipalisation du chemin de l'Ardoise, par sa mise aux normes ;

ATTENDU QUE monsieur Dave Williams, ingénieur, nous a déposé une offre de services professionnels en ingénierie relative à ce projet notamment :

- Collecte des données et visite des lieux ;
- Documents requis pour l'appel d'offres et exécution des travaux ;
- Gestion de l'appel d'offres ;
- Estimation du coût des travaux.

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de service no. GC18-173 de monsieur Dave Williams, ingénieur, tel que déposé en date du 11 septembre 2018.

QUE le budget d'honoraires requis pour les services correspondant aux travaux d'écrit plus haut s'élève à 4 000\$, dépenses incluses, plus les taxes applicables. Si l'arpentage des lieux est requis, le budget est de 2 300\$ dépenses incluses, plus les taxes applicables.

2018-09-172

L'UPA : DEMANDE D'APPUI POUR UN PROJET DE FINANCEMENT AU FARR.

Soumis au conseil : Lettre de l'UPA demandant un appui pour déposer une demande de financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie (FARR).

ATTENDU QUE l'UPA demande un appui afin de déposer une demande de financement au FARR relativement à la formation théorique et pratique des producteurs agricoles dans le cadre de la réglementation de la protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie ;

ATTENDU QUE la réglementation concernant la bande riveraine est de compétence municipale ;

ATTENDU QUE des interventions à différents niveaux viseront à convaincre les producteurs agricoles de la Montérégie de l'importance de respecter la bande riveraine et ainsi de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité de l'ensemble des cours d'eau du territoire ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil appuie l'UPA dans leur projet de déposer une demande de financement au FARR de la Montérégie afin que l'Union des producteurs agricoles, de concert avec la municipalité, sensibilise les producteurs agricoles à l'importance de respecter les bandes riveraines, de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et soit intégré à la régie des cultures des entreprises agricoles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

2018-09-173

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités ; la présente séance est levée à 20 h 20.

France Lagrandeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

«Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».